



+ de 9 000 tonnes
d'emballages et papiers collectés
pour être recyclés



Grand Belfort Communauté d'Agglomération

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



4 564 foyers
sensibilisés



54 808 tonnes
de déchets collectés



SOMMAIRE

	FAITS MARQUANTS	p.3
	PRÉSENTATION DU GRAND BELFORT ET DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS	p.4
	INDICATEURS TECHNIQUES	p.8
	Les tonnages collectés	
	La collecte sélective	
	Les conteneurs enterrés	
	La collecte des encombrants	
	Les déchèteries	
	Le recyclage par les associations	
	Logistique conteneurs	
	Sensibilisation des usagers	
	INDICATEURS FINANCIERS	p.19
	ACTIONS DE COMMUNICATION	p.22.
	2022 EN CHIFFRES	p.24



FAITS MARQUANTS

Les principaux **faits marquants de 2022** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- Reprise en fin d'année des contrôles de bacs par les ambassadeurs du tri (arrêtés durant la pandémie),
- Baisse globale du volume de déchets collectés (-7,3%) à 54 808 tonnes, dont -5,6% pour les ordures ménagères résiduelles, -5,9% pour la collecte sélective et -21% pour les déchets verts.
- La performance de la collecte sélective baisse légèrement (57 kg/hab/an, soit -4% par rapport à 2021), tandis que celle des ordures ménagères résiduelles s'améliore (-4,1% à 207 kg/hab/an). La performance de tri des emballages en verre reste stable à 31,6 kg/hab/an.
- Intégration des nouveaux bureaux du service au 2 rue des Carrières à BELFORT
- Construction et ouverture de la déchèterie fixe sur l'Aéroparc de Fontaine en septembre 2022

Les **perspectives pour 2023** sont les suivantes :

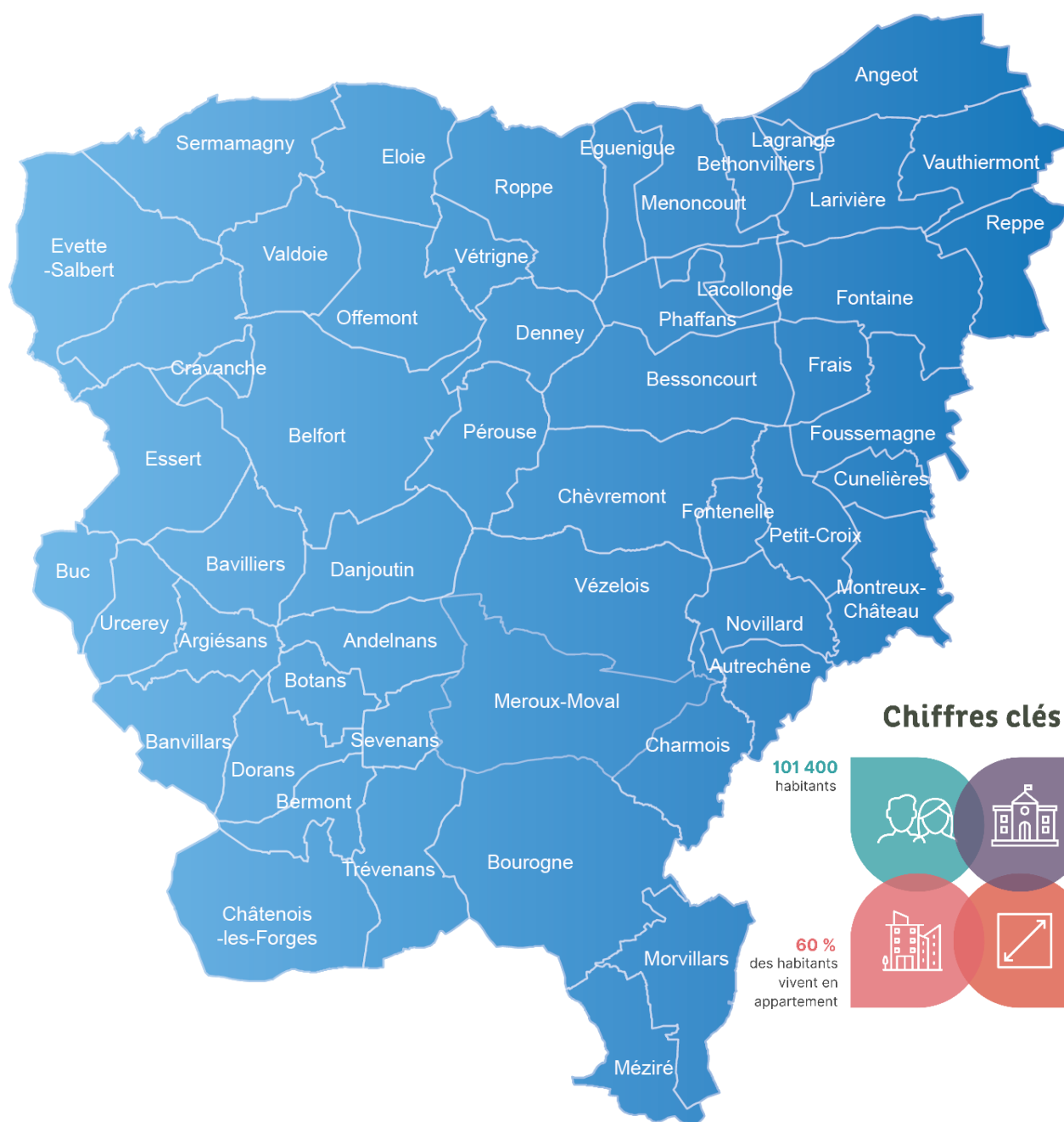
- Mise en œuvre de nouveaux circuits de collecte des écopoints (PAV) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service,
- Installation de nouveaux écopoints (PAV) pour continuer à développer le réseau
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique,
- Préparation de la collecte à la source des biodéchets.



PRÉSENTATION DU GRAND BELFORT ET DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Le Grand Belfort exerce la compétence collecte pour les 52 communes qui le composent avec environ 101 396 habitants, dont 70 000 sont dans la ville centre et la première couronne.

La compétence traitement est déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



Chiffres clés

101 400 habitants

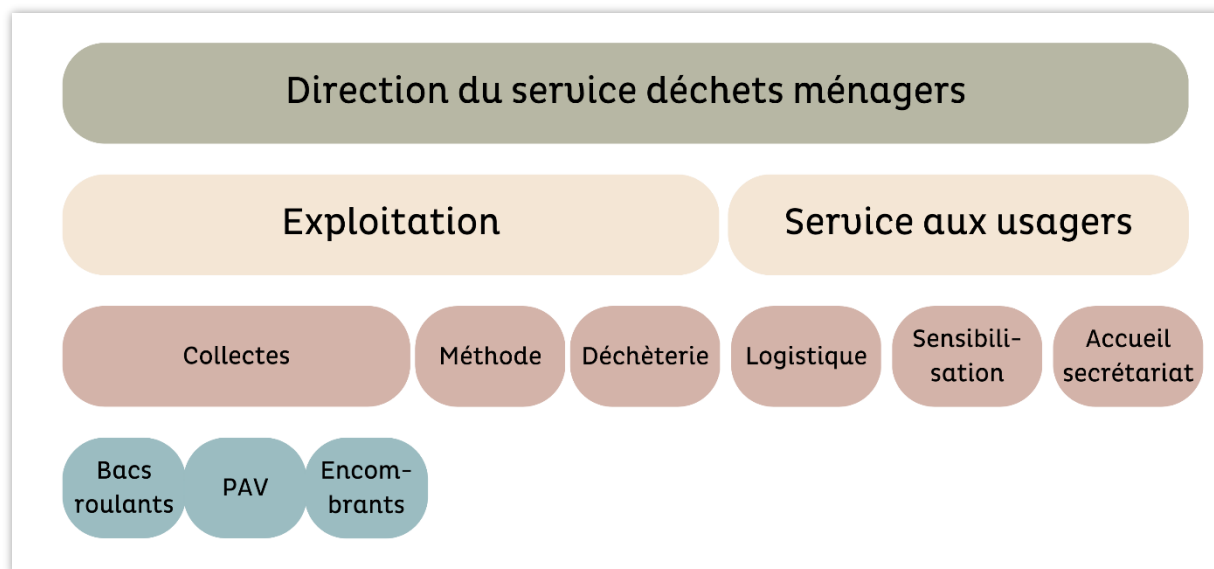
52 communes

60 % des habitants vivent en appartement

263 km², soit 43 % du Territoire de Belfort

Organisation du service

Organigramme du service Déchets Ménagers



Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 97 agents titulaires à fin 2022, dont 7 encadrants. En 2022, 115 ETP (équivalent temps plein) ont été employés en comptant les vacataires, saisonniers et les heures supplémentaires.

Toute la collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue en régie sauf celle des bacs bruns (ordures ménagères résiduelles) et jaunes (recyclables) de 15 communes de l'ex CCTB.

Chaque jour, 12 bennes à ordures ménagères (BOM) collectent ces bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes.

4 camion-grues collectent les écopoints (PAV), 2 camion-grues collectent les encombrants sur rendez-vous du mardi au vendredi, et 4 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchèteries.

Chaque foyer du Grand Belfort est équipé d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), ou il a à sa disposition des conteneurs en points d'apport volontaire. La collecte du verre s'effectue en apport volontaire.

En 2022, près de 20 % de la population de l'agglomération est desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs



jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Cela porte à près de 24 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants des 18 communes de l'ex CCTB, anciennement collectées par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne, sont déjà en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les autres communes de la collectivité sont à la consigne nationale (bouteilles et flacons) en 2022.

Un réseau de quatre déchèteries couvre l'ensemble du territoire de la collectivité, à Sermamagny, Danjoutin, Châtenois-les-Forges et désormais Fontaine inaugurée en milieu d'année. Les usagers ont également la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménager) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchèteries complètent le réseau de collecte.

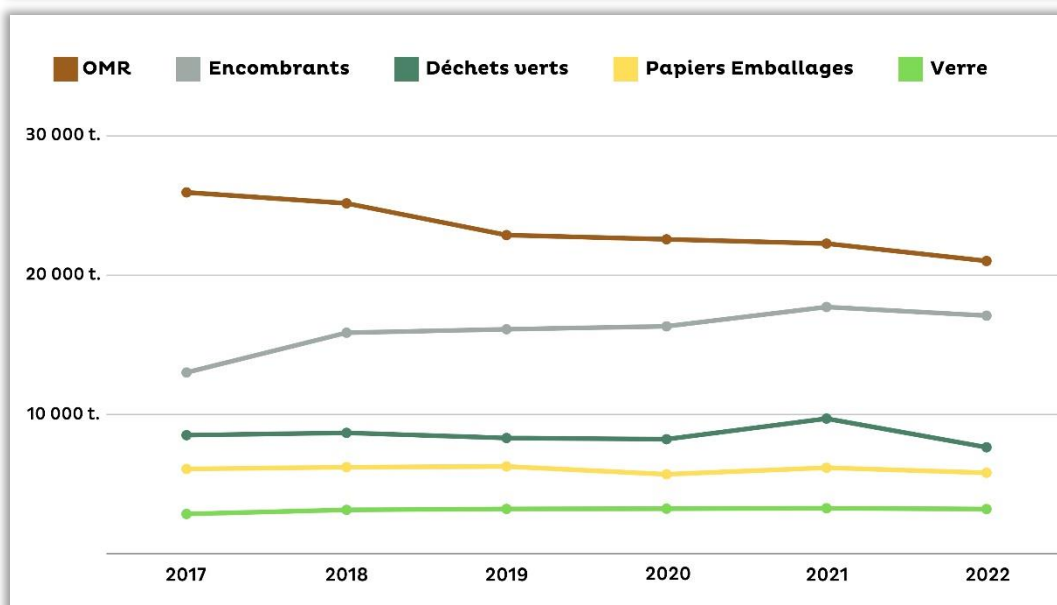
Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé uniquement par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux reste inchangé à 9,80 %. Cet impôt prélevé avec la taxe foncière des propriétaires immobiliers est une charge récupérable en cas de location.



INDICATEURS TECHNIQUES

Les tonnages de déchets collectés

ÉVOLUTION DES TONNAGES							
	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2021 à 2022
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	25 942 t.	25 158 t.	22 876 t.	22 573 t.	22 267 t.	21 018 t.	↘ -5,6 %
Encombrants	13 007 t.	15 863 t.	16 114 t.	16 324 t.	17 713 t.	17 145 t.	↘ -3,2 %
Déchets verts	8 507 t.	8 674 t.	8 303 t.	8 216 t.	9 697 t.	7 637 t.	↘ -21 %
Emballages et papiers	6 078 t.	6 209 t.	6 260 t.	5 698 t.	6 166 t.	5 806 t.	↘ -5,9 %
Verre	2 847 t.	3 142 t.	3 208 t.	3 228 t.	3 257 t.	3 202 t.	↘ -1,7 %
TOTAL	56 381 t.	59 046 t.	56 761 t.	56 039 t.	59 102 t.	54 808 t.	↘ -7,3 %



L'ensemble des tonnages des déchets continue de baisser. Une baisse importante est constatée concernant les déchets verts (-21%), pour revenir à une valeur habituelle après une année de collecte exceptionnelle en 2021. Le verre connaît une légère diminution. Au final, le tonnage global des déchets a atteint son plus bas niveau ramené à l'habitant sur les 5 dernières années.

La composition des déchets collectés par la collectivité et ramenée par habitant du Grand Belfort en 2022 est de 540 kg/hab/an pour la totalité des déchets (574 kg/an/hab en 2021 et 546 kg/hab/an en Bourgogne-Franche-Comté en 2019).

À noter que la part de déchets professionnels assimilés collectée par le Grand Belfort vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant, induisant également des coûts supplémentaires.

Évolution des performances de collecte en comparaison à 2010 (en kg/habitant/an)								
	Collecte 2010	Collecte 2017	Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021	Collecte 2022	Par rapport à 2010
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	334	246	239	217	214	216	207	↘ -35 %
Encombrants et déchets verts	102	204	233	232	334	233	244	↗ +139 %
Recyclables hors verre	38	58	59	59	54	60	57	↗ +50 %
Verre	24	27	30	30	31	32	32	↗ +33 %
TOTAL	498	535	561	538	532	574	540	↗ +8 %

Prévention des déchets

En comparaison à l'exercice 2010 servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets (-10% en 2020 par rapport à 2010), l'agglomération a vu la répartition des flux fortement évoluer, avec -35% d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une forte augmentation des déchets occasionnels. Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchèteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir. Ainsi, l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 (indice 100) est calculé à 108, en amélioration par rapport à 2021 (indice de 115).

Comme mentionné au Plan Local de Prévention, des autocollants « stop pub » pour les boîtes aux lettres sont mis à la disposition du public dans les mairies du Grand Belfort.

De même, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers. 362 composteurs ont été vendus en 2022. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.

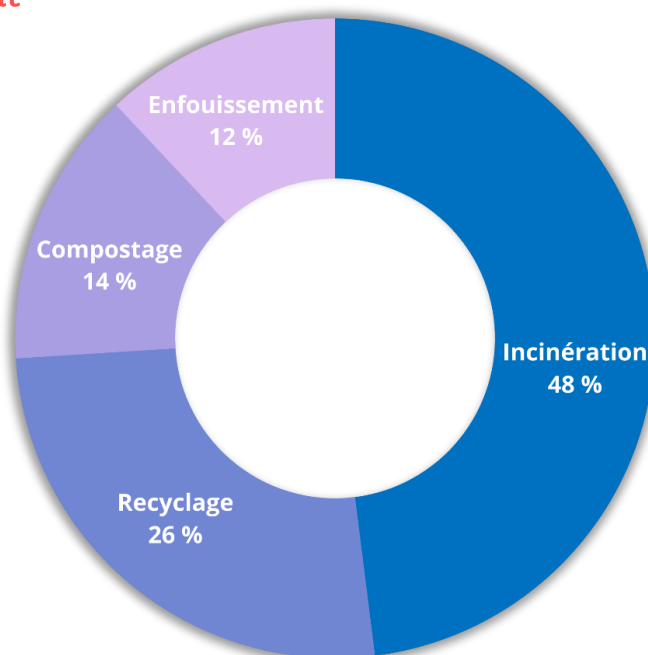


Composteur proposé par le Grand Belfort

Répartition des modes de traitement

La valorisation énergétique locale (incinération) à l'écopôle de Bourogne reste le principal mode de traitement (notamment du fait du volume des ordures ménagères résiduelles).

L'ensemble des matières recyclables (collecte sélective, filières déchèteries...) sont valorisées et recyclées, en lien avec les éco-organismes. Les déchets verts sont compostés tandis que les matériaux inertes (gravats) sont orientés vers l'enfouissement.



La collecte sélective

Le Grand Belfort est signataire d'un contrat de performance barème F avec l'éco-organisme CITEO. À ce titre, CITEO reverse à la collectivité une partie de la taxe perçue sur la mise en vente des produits emballés, en fonction des performances de recyclage. Une somme d'environ 1,4 M€ est ainsi perçue chaque année pour inciter au tri des emballages.

Le verre

Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 418 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m³ sont vidés en régie. Le verre est stocké rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Le tonnage collecté est stable avec une performance de 31 kg/hab/an ce qui est encore en dessous des 41 kg/hab/an de la région Bourgogne Franche-Comté en 2021 et de la moyenne nationale (34 kg/hab/an).



Les autres emballages recyclables et les papiers

Ils sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 294 PAV présents en pied d'immeubles ou en entrée de lotissements.

Depuis le 1^{er} novembre 2020, le flux standard de recyclables est trié au centre de tri du SMICTOM d'Alsace Centrale (SMAC), après transfert chez PIETRA à Bourogne pour effectuer un regroupement

afin de limiter les trajets, dans le cadre d'une convention de coopération entre le SERTRID et le SMAC. Les recyclables du secteur en extension de consignes de tri sont triés chez SCHROLL à Chavelot (88) après transfert via Pfastatt (68), lieu de vidage des camions de collecte du prestataire.

Conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a deux objectifs principaux : ils améliorent le cadre de vie tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant, et ils permettent de limiter l'expansion des kilomètres de collecte dans le développement des gros lotissements. Enfin, ils favorisent le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les trois flux de collecte : verre, emballages recyclables, et ordures ménagères résiduelles.

En 2022, l'accent a été mis sur le renouvellement des équipements.

La société ANCO a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets). La Ressourcerie 90 réalise des campagnes de lavage des cheminées et plateformes des PAV enterrés et des PAV aériens.



Conteneurs enterrés à Bauvilliers

La collecte des encombrants

Mis en place début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.

Les usagers choisissent un rendez-vous sur le site internet, ou appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71), et se voient proposer une date de collecte et un créneau horaire. Les déchets sont sortis sur le domaine privé à proximité du domaine public pour l'heure de rendez-vous. Ils sont enlevés en présence de l'utilisateur, par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchèterie dans les bennes appropriées.

Ce sont 3576 enlèvements qui ont ainsi été traités en 2022



Les déchèteries

Un réseau de quatre déchèteries est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers doivent avoir un badge d'accès gratuit pour pouvoir accéder aux déchèteries. Le badge est disponible en faisant la demande sur le site internet du Grand Belfort rubrique déchets et en fournissant un justificatif de domicile.

Les déchèteries permettent aux usagers de valoriser leurs déchets, par le réemploi et le recyclage, et participent ainsi à l'objectif de réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés.



La nouvelle déchèterie de Fontaine

Une nouvelle déchèterie a vu le jour sur l'Aéroparc de Fontaine en octobre 2022. Elle remplace la déchèterie mobile. Cet équipement est innovant dans sa conception « à plat » garantissant une plus grande sécurité des usagers et un accueil de qualité. Il apporte un service de proximité aux habitants des communes du nord-est de notre territoire.



La nouvelle déchèterie de Fontaine a été inaugurée le 8 octobre 2022

Horaires d'ouverture des déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CHATENOIS-LES-FORGES	Fermé	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h-17h 17h-18h*
DANJOUTIN	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h-17h 17h-18h*
FONTAINE	Fermé	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h-17h 17h-18h*
SERMAMAGNY	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h30-12h 13h30-17h 17h-18h*	9h-17h 17h-18h*

*Créneau 17h-18h effectif uniquement sur la période estivale (du 15 avril au 14 octobre)

Tonnages par matériau

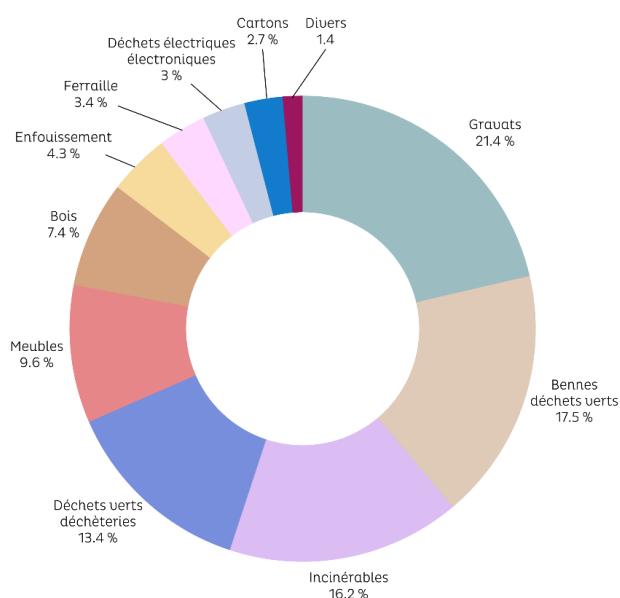
TONNAGES PAR MATÉRIAU COLLECTÉ EN DÉCHÈTERIE ET BENNES À DÉCHETS VERTS						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bennes déchets verts	5 084	5 153	5 049	5 171	5 910	4 326
Déchets verts déchèteries	3 423	3 521	3 254	3 045	3 787	3 311
Gravats	3 747	4 776	4 902	4 512	5 001	5 281
Incinérables	2 877	3 306	3 257	3 619	4 115	4 008
Bois	1 749	2 349	2 269	2 182	2 130	1 825
Meubles (DEA)	1 155	1 721	1 916	1 886	2 424	2 365
Ferraille	859	1 140	1 072	1 316	1 056	850
Enfouissement	830	995	991	990	1 204	1 051
Carton	610	727	643	690	702	657
Déchets électriques et électroniques	585	709	778	767	799	735
Divers	596	140	284	363	283	373
TOTAL	21 515	24 537	24 415	24 540	27 410	24 782

Les DEEE sont l'électroménager, les DEA les meubles et les divers regroupent l'ensemble des petits flux tels que les huiles végétales et minérales, les pneus, les piles, les produits chimiques et dangereux, etc.

Répartition des déchets occasionnels collectés en 2021 :

En poids, les déchets verts (dont 43% proviennent des déchèteries) représentent la plus grosse proportion de déchets collectés. Suivent les gravats, devant les incinérables et les déchets d'ameublement.

Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc.), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.



Le recyclage par les associations

La Ressourcerie 90

L'association La Ressourcerie 90, née de la fusion entre Inser-Vet et Chamois Environnement, développe le concept dit « des 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets en lien avec le service déchets ménagers du Grand Belfort. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, textiles, livres, ...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation puis recyclage. Elle développe des emplois locaux et favorise l'insertion des personnes en difficulté. Au quotidien, Inser-Vet et Chamois Environnement qui composent La Ressourcerie 90 donnent priorité à la réduction, à la réutilisation puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

La Ressourcerie 90 réalise des débarras chez les particuliers et professionnels, et revend en partie le mobilier en état ainsi collecté dans ses magasins.

Les faits importants pour 2022 :

Le projet de création du centre régional de l'upcycling a vu le jour en lien avec le réseau Tissons la Solidarité dont l'objectif est d'amener le luxe à l'insertion. L'upcycling consiste à transformer un produit pour lui donner une seconde vie. On réinvente tout en donnant une véritable singularité au vêtement.

L'industrie textile est le deuxième secteur le plus polluant au monde, pas moins de 100 milliards de vêtements sont fabriqués chaque année. C'est pourquoi au travers du fashion pact en 2019 et de la loi anti gaspillage en 2022 les entreprises ont pris des engagements en matière d'écologie, l'upcycling en fait partie.

Dans le centre d'upcycling, La Ressourcerie 90 anonymise les vêtements dans un premier temps pour que la marque ne soit pas reconnaissable. Elle les transforme en proposant des nouveaux modèles aux marques. Elle les vend ensuite à bas prix dans ses magasins.

La collecte des textiles

Environ 17 % des textiles collectés sont revendus dans les magasins de La Ressourcerie et sur les marchés. Elle réalise aussi des chiffons pour la Ville de Belfort, le Grand Belfort, la Régie des quartiers, etc.

Le reste du textile est donné à la plateforme Textile Franc-Comtoise (CTFC) afin d'être rétrié avant de partir dans différentes filières de recyclage.

Répare' café et réparation de cycles

La Ressourcerie 90 a initié un Répare'café occasionnel ainsi qu'un atelier de réparation de vélos avec la Clinique du Cycle.

En 2022, trois répare' cafés ont été organisés.

4 ESPACES RESSOURCERIES DANS LES DÉCHÈTERIES



Objectif : le réemploi
Les espaces ressourceries des déchèteries permettent de détourner des objets encore en bon état

TEXTILES

374 tonnes de vêtements collectés



CARTONS

La Ressourcerie 90 est chargée de la collecte des cartons des commerçants de l'hyper centre de Belfort chaque mardi soir.



ATELIERS RÉPARATION DE VÉLOS

Ateliers organisés en partenariat avec la Clinique du Cycle.
Vente de vélos réparés à bas prix.



La Clinique du Cycle

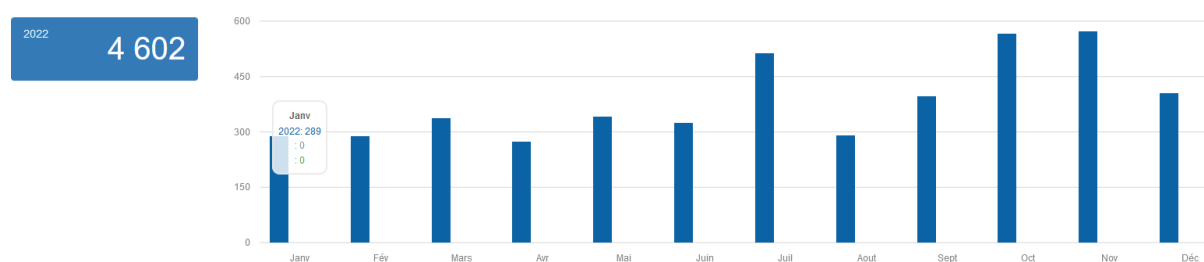
Le Grand Belfort s'associe aussi à la récupération de vélos par l'intermédiaire de l'association la Clinique du Cycle. Elle a pour but d'échanger des connaissances dans un espace convivial où tout un outillage et des pièces d'occasion se trouvent à disposition pour remettre en état des vélos.

Logistique conteneurs

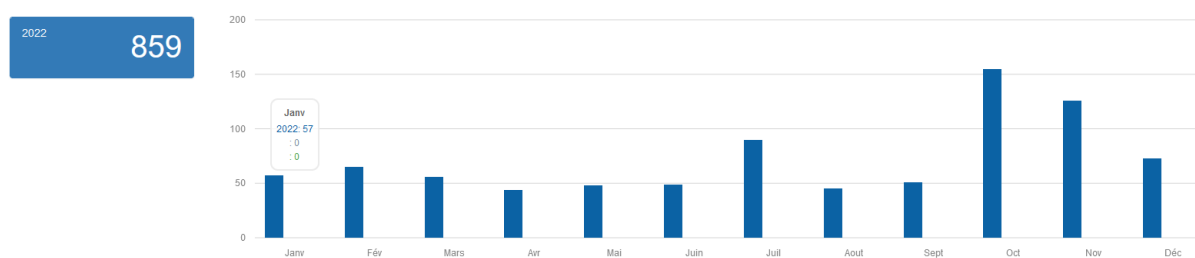
Le service logistique conteneurs a réalisé 4 602 interventions sur un parc de plus de 60 000 bacs. 3 099 bacs et 362 composteurs ont été distribués, et 859 réparations ont été réalisées en 2022.

Le service logistique répond sous 7 jours à un changement de bac OM et sous 15 jours à une réparation ou un changement de bac CS afin de permettre aux usagers de pouvoir présenter leurs déchets à la collecte suivante.

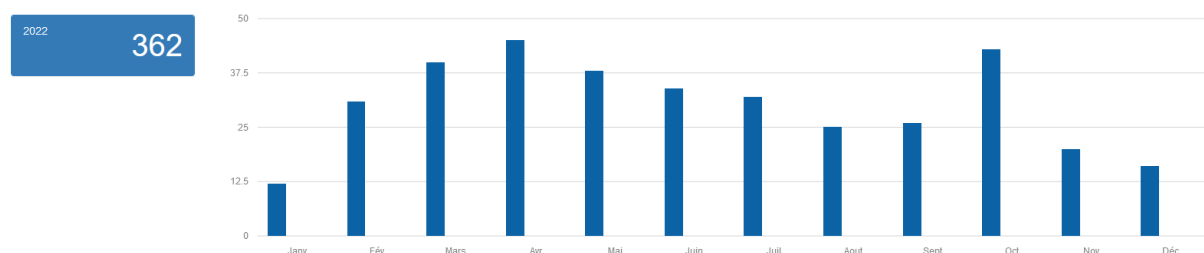
⚡ Nombre d'interventions (tous types)



🔧 Nombre de réparations



🚚 Nombre de livraisons (COMPOSTEURS)



Fin 2022, 448 écopoints de collecte en apport volontaire accueillent 1023 conteneurs enterrés ou aériens répartis sur le Grand Belfort (311 conteneurs d'ordures ménagères, 294 conteneurs de collecte sélective et 418 conteneurs de verre).

La maintenance des conteneurs enterrés est réalisée en interne par un agent ayant effectué 281 interventions durant l'année afin d'entretenir ou de remplacer les plus défectueux.

Le service logistique est en capacité de réaliser lui-même tous les travaux de serrurerie sur les conteneurs métalliques en répondant à la maintenance curative.



Livraison d'un bac jaune à domicile

Une maintenance préventive est mise en place afin d'allonger la durée de vie des PAV et étaler le renouvellement du parc de points d'apport volontaire sur plusieurs années.

Sensibilisation des usagers

Six ambassadeurs du tri et une coordinatrice de l'équipe travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire du Grand Belfort.

L'activité des ambassadeurs du tri s'est recentrée sur les contrôles de bacs suite à un signalement de non-conformité par les agents de collecte.

Les contrôles systématiques des bacs, stoppés pendant la pandémie, ont repris partiellement fin 2021 et de façon normale en 2022.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé aux caractérisations en centres de tri de Pfastatt (SCHROLL) et de Scherwiller (SMAC). Ils ont mis en service les nouveaux conteneurs enterrés, avec une sensibilisation en porte à porte et une distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.



Caractérisation en centre de tri



Animations par les ambassadeurs de tri du Grand Belfort



Sensibilisations dans les écoles

Le Grand Belfort a confié l'animation des ateliers scolaires à la Ressourcerie 90 qui a assuré 23 interventions dans les classes de CMI. Plus de 345 élèves ont été touchés en 2022.

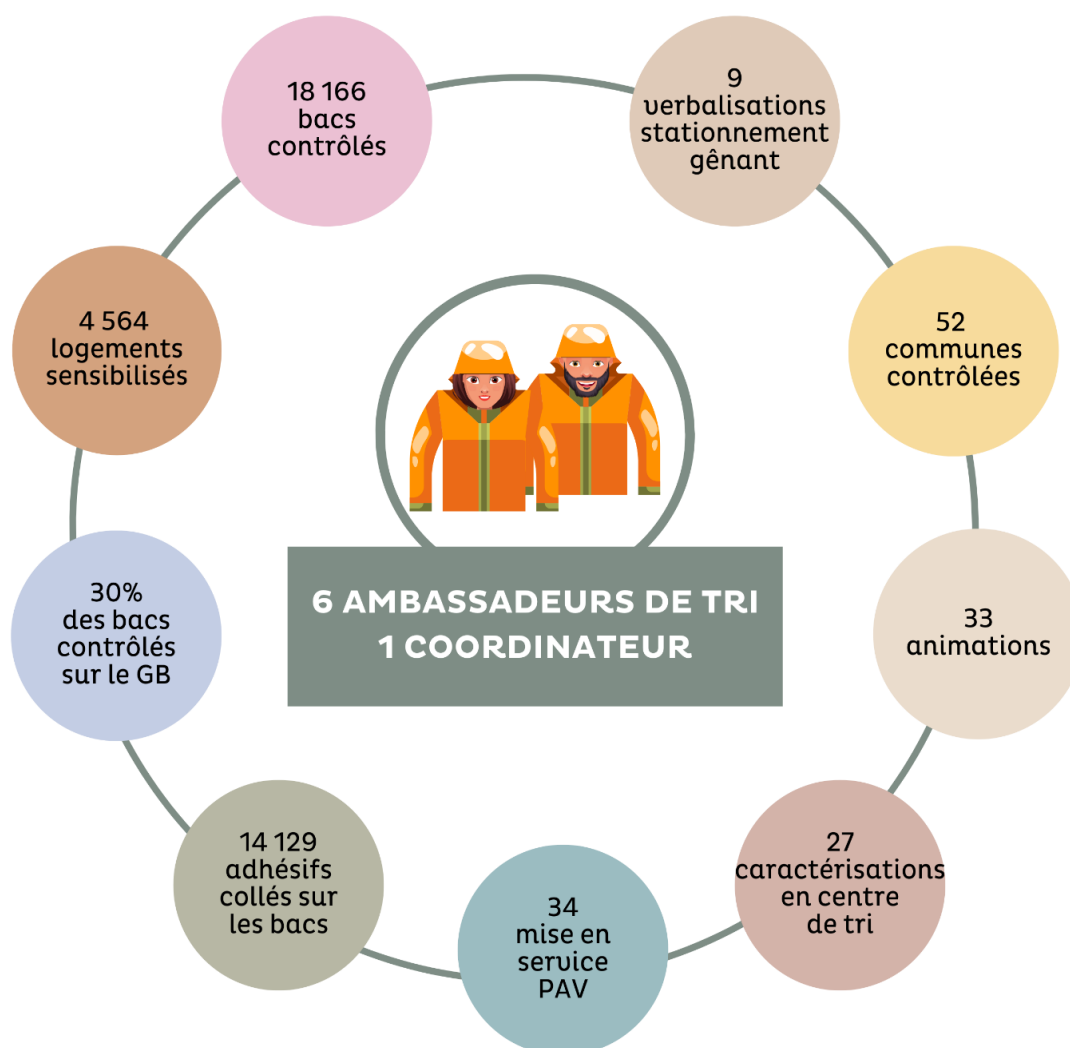
Des interventions et des animations sont régulièrement menées par le Grand Belfort pour sensibiliser les usagers, et particulièrement les enfants.

Sur des manifestations, lors d'évènements dans les communes ou directement dans les lieux d'enseignement, le Grand Belfort intervient pour sensibiliser aux bons gestes de tri et au respect de l'environnement avec l'aide de La Ressourcerie 90.



Sensibilisation par la Ressourcerie 90

Bilan de la police du tri



Portes ouvertes du Centre technique municipal

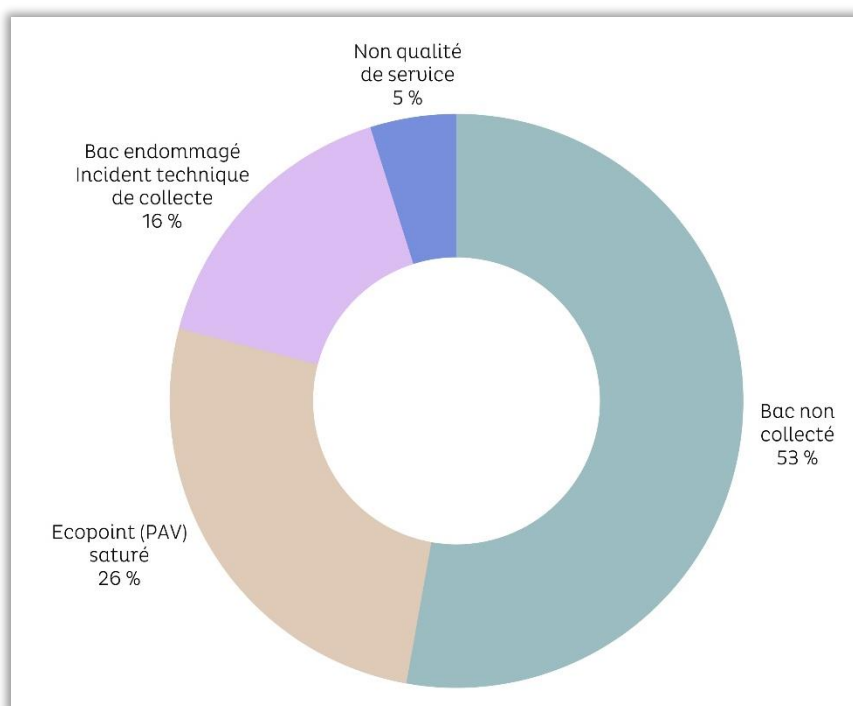
Les journées portes ouvertes ont eu lieu du 20 au 22 mai 2022. Le service déchets ménagers présentait ses matériels (BOM, grues...) et sensibilisait le public au compostage et au tri des déchets.



Sensibilisation au compostage et démonstration de matériel sur le site du CTM

Répartition des réclamations

Sur 1500 réclamations des usagers enregistrées en 2021, 53 % correspondent à des bacs déclarés non collectés (782 sur près de 2 millions de bacs vidés dans l'année). Ces « non collectes » sont rattrapées au besoin en accord avec l'utilisateur, que ce soit dû à un problème de présentation du bac ou à une erreur de collecte. L'utilisation des historiques GPS des circuits collectés facilite la prise en compte de ces réclamations. Les incidents de bac de collecte sont principalement des casses de bacs lors de la collecte, ou des bacs avalés par le camion.





INDICATEURS FINANCIERS

Le budget du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est intégré depuis 2019 dans le budget principal, tout en veillant à mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant d'identifier rigoureusement les dépenses et recettes de ce service.

La participation des usagers au financement du service est uniquement basée sur la TEOM.

Les résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

EN € TTC	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Fonctionnement	15 530 362	15 967 149	436 787
Investissement	2 755 573	1 572 686	-1 182 887

* dont 1 193 288 € d'amortissement

En 2022, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre du Grand Belfort s'élevait à 15 530 k€ TTC amortissements compris.

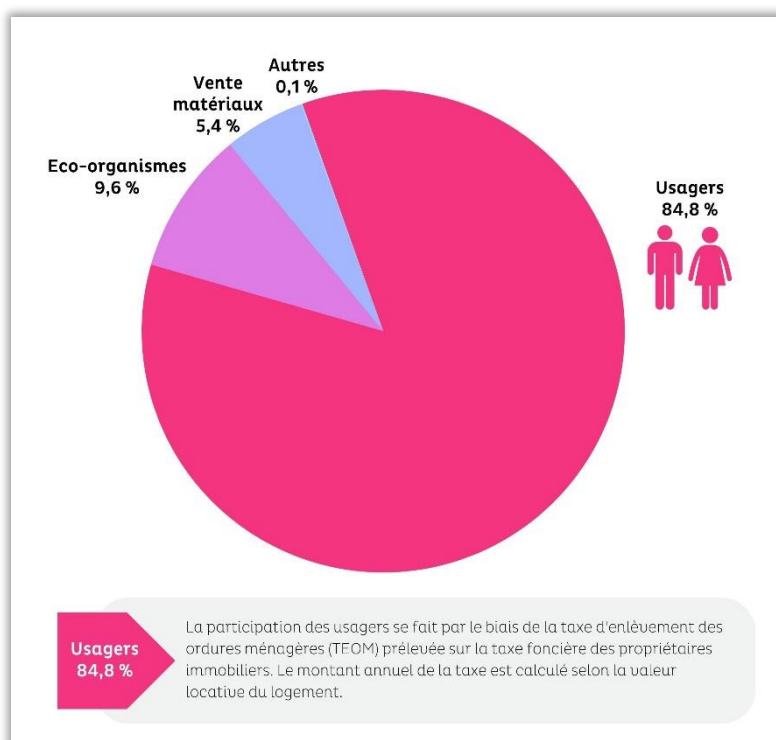
La principale dépense est l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants. La deuxième dépense concerne les frais de personnel.

Répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (84,8 % des recettes). Le taux est de 9,80, inchangé depuis 2016.

Les aides financières des éco-organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 1 423 k€ perçus de CITEO, représentant à lui seul 93% de ces aides.

À noter une hausse significative des ventes de matière par rapport à 2021 avec la hausse des cours des matériaux.



Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

Dépenses sur marchés 2022	en €TTC	
SERTRID/SMICTOM	1 026 425	transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables)
SCHROLL	126 179	tri du flux multimatériaux en extension des consignes de tri
COVED	215 720	déchèterie mobile de FONTAINE
ECO-DECHETS/COVED	279 259	collecte des bacs bruns et jaunes sur 18 communes
ONYX EST	293 905	enfouissement des déchets encombrants avec tri du plâtre, transfert et tri des cartons de déchèteries,
FERS ET METAUX	133 668	filière bois
ASTECH-ECO	352 913	Fourniture de conteneurs enterrés
FARINEY/SCHROLL	118 339	transport de bennes de déchèterie
ALSADIS	45 991	filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques
ANCO	37 018	lavage/entretien des conteneurs enterrés
MINERIS	44 960	grutage et transport du verre d'emballages
COLLECTAL	177 516	fourniture bacs roulants standards et pièces détachées
ESE France	3504	fourniture des bacs roulants operculés et pièces détachées
RESSOURCERIE 90	8172	propreté des PAV
RESSOURCERIE 90	7056	sensibilisation au tri des classes de CM1

Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS							Total des flux
	Ordures ménagères résiduelles (OMR)		Recyclables (emballages et papiers hors verre)		Recyclables en extension 18 communes	Verre	Déchèteries déchets verts et RDV encombrants	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV				
TONNAGES	16 334	4 684	4 246	923	637	3 202	24 728	54 754
Coût complet € HT	6 206 323	1 426 324	2 043 449	339 209	315 010	265 144	4 088 034	14 628 535
Coût aidé € HT	6 193 161	1 426 324	523 391	8 777	86 965	192 217	3 843 199	12 219 076
coût aidé € HT/tonne	379,2	304,5	123,3	9,5	136,5	60,0	155,4	223,2
coût aidé € HT/hab (concernés)	76,0	66,4	7,7	0,3	11,2	1,9	37,3	118,6

Ce tableau, extrait de la matrice des coûts présentée page suivante, récapitule les coûts de collecte et de traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus, au regard des coûts à la tonne, que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

Présentation des coûts de la gestion des déchets du Grand Belfort

Année 2022 Montants en € HT		FLUX DE DECHETS							Total	
		Ordures ménagères résiduelles (OMR)		Recyclables (emballages et papiers hors verre)		Recyclables en extension 18 communes	Verre	Déchèteries déchets verts et RDV encombrants		
		Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV					
TONNAGES		16 334	4 684	4 246	923	637	3 202	24 728	54 754	
Charges	Charges de structure	205 204	47 365	66 465	10 308	9 495	8 037	135 465	482 339	
	Charges liées à l'intercommunalité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Communication (dont prévention)	96 984	16 164	64 656	32 328	32 328	25 862	54 958	323 280	
	TOTAL	302 188	63 529	131 121	42 636	41 823	33 900	190 423	750 661	
	Prévention	12 795	-	-	-	-	-	-	12 795	
	Collecte	2 646 709	432 352	1 015 991	101 726	162 795	193 260	2 411 987	6 964 819	
	Pré-collecte	398 039	84 336	197 940	34 221	7 427	57 200	347 942	1 127 104	
	Collecte	2 248 670	348 016	818 051	67 505	155 368	136 060	2 064 046	5 837 715	
	Transit/transport	95 713	27 447	163 698	35 585	-	37 985	139 113	499 540	
	Traitement	3 148 918	902 996	732 640	159 262	110 392	-	1 304 799	6 359 007	
	Conditionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Tri	-	-	675 981	146 946	110 392	-	-	933 319	
	Compostage	-	-	-	-	-	-	450 758	450 758	
	Méthanisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Incinération	3 148 918	902 996	56 659	12 317	-	-	368 735	4 489 625	
	Autre valorisation matière ou énergie	-	-	-	-	-	-	451 528	451 528	
	Stabilisation de déchets organiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Stockage de déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Traitement des inertes	-	-	-	-	-	-	33 777	33 777	
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	41 713	41 713	
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	5 904 135	1 362 795	1 912 328	296 573	273 187	231 245	3 897 611	13 877 873		
TOTAL CHARGES	6 206 323	1 426 324	2 043 449	339 209	315 010	265 144	4 088 034	14 628 535		
Produits	Ventes de produits et d'énergie	-	-	478 830	104 089	71 836	72 927	135 526	863 208	
	Matériaux	-	-	478 830	104 089	71 836	72 927	135 526	863 208	
	Compost	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Energie	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Prestations à des collectivités extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres produits	13 162	-	-	-	-	-	2 903	16 065	
	TOTAL	13 162	-	478 830	104 089	71 836	72 927	138 429	879 273	
	Soutiens	Soutiens accordé par les éco-organismes agréés (CITEO, OCAD3E, Ecomaison/Ecomobilier, Ecosytem...)	-	-	1 041 228	226 343	156 209	-	106 405	1 530 185
	Aides	Aides "reprises" aux investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fonctionnement & communication	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL PRODUITS	13 162	-	1 520 058	330 432	228 045	72 927	244 835	2 409 459		
Autres Infos	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Report de l'année précédente (+ ou -)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Contribution des usagers	5 710 699	1 312 421	1 880 264	312 120	289 854	243 970	3 711 003	13 460 330	
	TEOM	5 710 699	1 312 421	1 880 264	312 120	289 854	243 970	3 711 003	13 460 330	
	REOM	-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevance spéciale & assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-		
Contributions des collectivités (+ ou -)	-	-	-	-	-	-	-	-		

Coûts	Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Recyclables (emballages et papiers hors verre)	Recyclables en extension	Verre	Déchèteries déchets verts et RDV encombrants	Total		
Coût complet € HT	6 206 323	1 426 324	2 043 449	339 209	315 010	265 144	4 088 034	14 628 535
Coût technique € HT	6 193 161	1 426 324	1 564 619	235 120	243 174	192 217	3 949 605	13 749 261
Coût partagé € HT	6 193 161	1 426 324	523 391	8 777	86 965	192 217	3 843 199	12 219 076
Coût aidé € HT	6 193 161	1 426 324	523 391	8 777	86 965	192 217	3 843 199	12 219 076
Coût imputé	5 708 203	1 311 847	1 879 442	311 984	289 727	243 864	3 709 381	13 454 447
coût aidé € HT/tonne	379,2	304,5	123,3	9,5	136,5	60,0	155,4	223,2
coût aidé € HT/hab (concernés)	76,0	66,4	7,7	0,3	11,2	1,9	37,3	118,6



ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2022, l'effort de communication s'est porté sur l'extension des consignes de tri. Une large campagne de communication multicanale a été déployée pour informer les habitants et faire comprendre les nouvelles consignes de tri : affichage urbain, courriers aux habitants et aux maires, dépliant, kit de communication aux mairies, réseaux sociaux et web, relations presse, spot radio, changement de la signalétique sur les bacs et conteneurs, etc.

Tous les supports de communication existants ont été mis à jour avec les nouvelles consignes de tri.

Comme chaque année, les calendriers du tri rappelant également les consignes ont été distribués dans toutes les communes (hors Belfort) qui ont assuré la diffusion auprès de leurs habitants.

Le partenariat avec les restos du cœur dans le cadre de la collecte du verre se poursuit. Un chèque de 4 000 € a été remis à l'association pour la collecte réalisée en 2021 et 2022



MM. Jacques Bonin et Damien Meslot remettent le don à M. Dominique Ory, président des Restaurants du cœur du Territoire de Belfort

Page Facebook du Grand Belfort
5200 abonnés

Profil Instagram du Grand Belfort
1859 abonnés

49 publications
en 2022

Compte Twitter du Grand Belfort

Infolettre de la Ville de Belfort

10 communiqués et dossiers de presse diffusés

Site internet
grandbelfort.fr

Un nouveau stand des ambassadeurs de tri a été réalisé en 2022. Sa structure permet au public de jouer à trier les déchets dans les bons bacs et à apprendre les déchets à composter.



Le stand du tri Kitritou au FIMU

Aperçu des supports de communication

Guide du tri - Calendriers de collecte - Carte des collectes à Belfort - Guide des bonnes pratiques - Affiche Le tri pendant les fêtes - Ouverture de la déchetterie de Fontaine...

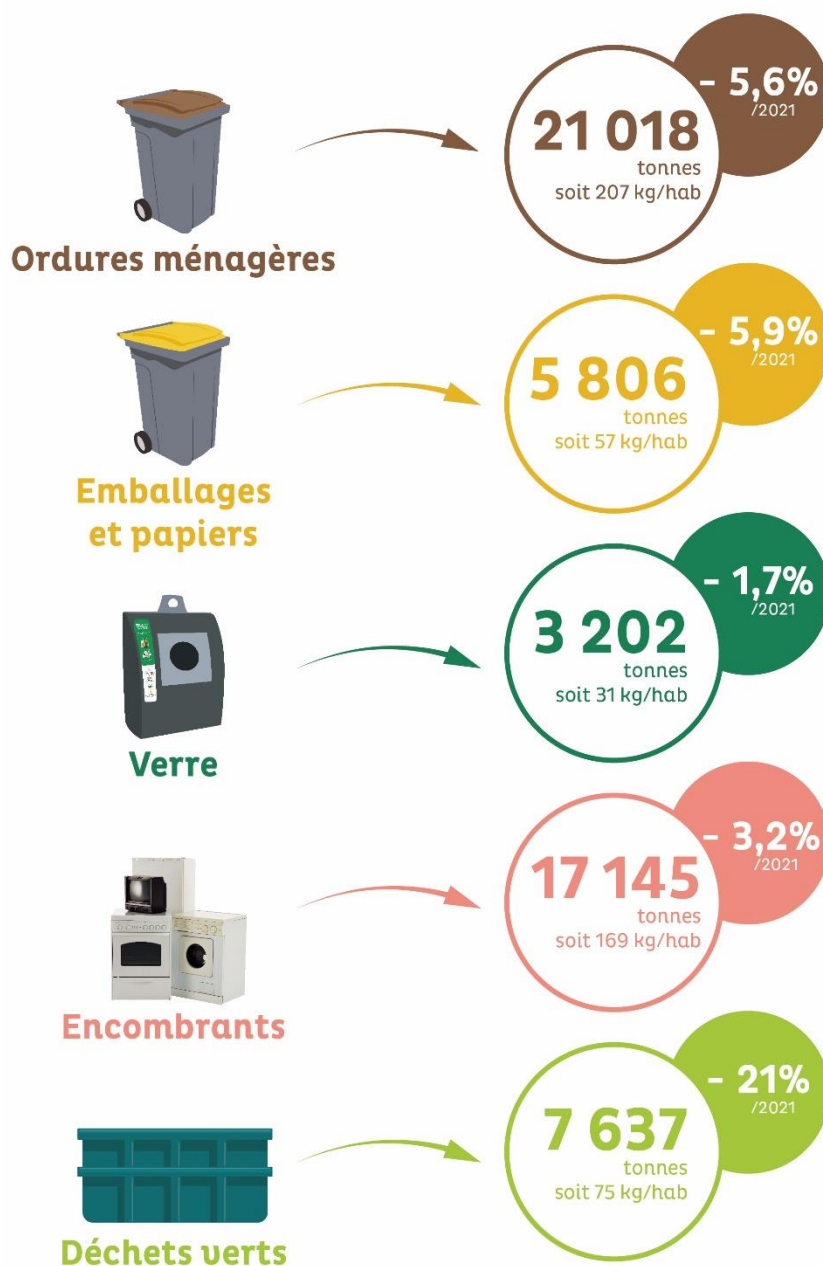
Campagne de communication sur le changement des consignes de tri





2022 EN CHIFFRES

TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LE GRAND BELFORT EN 2022



Total 2022 :

54 808 tonnes

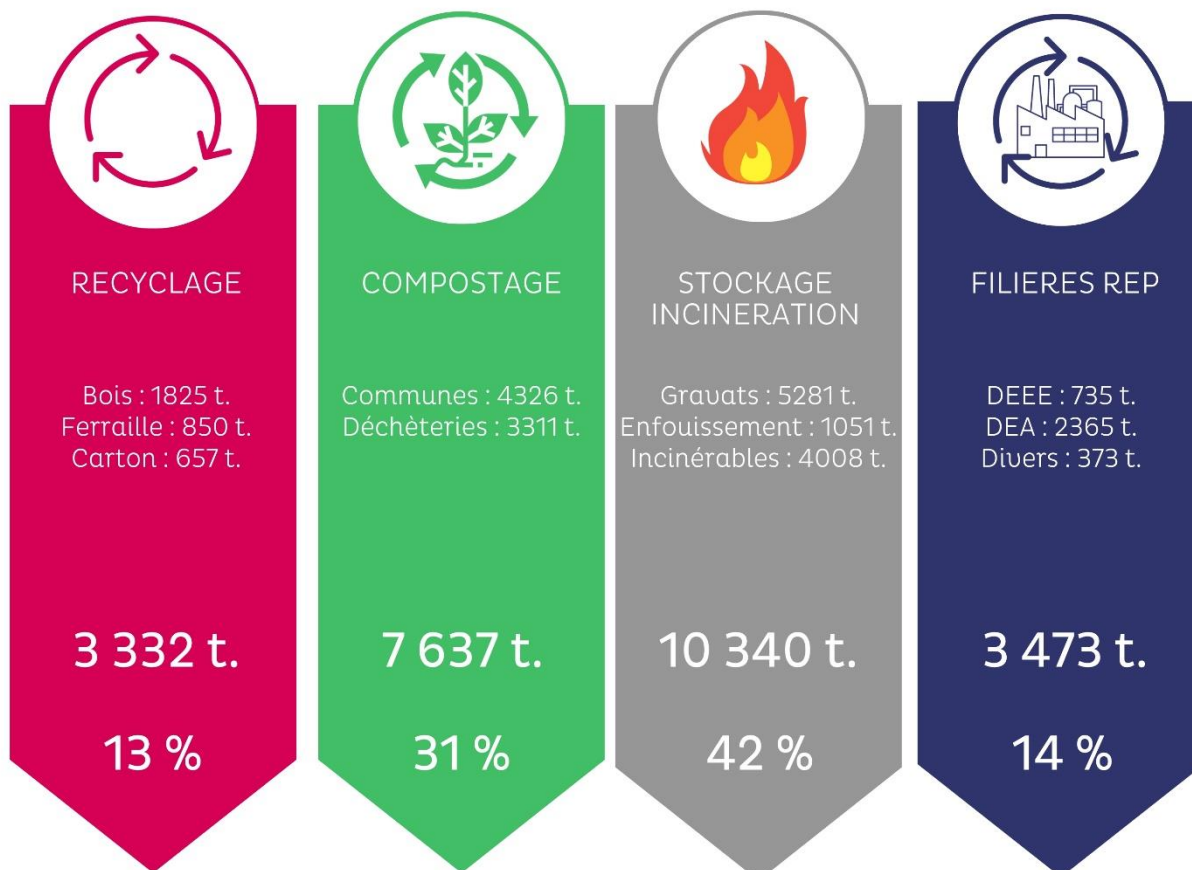
soit 540 kg/hab

-7,3%
/2021

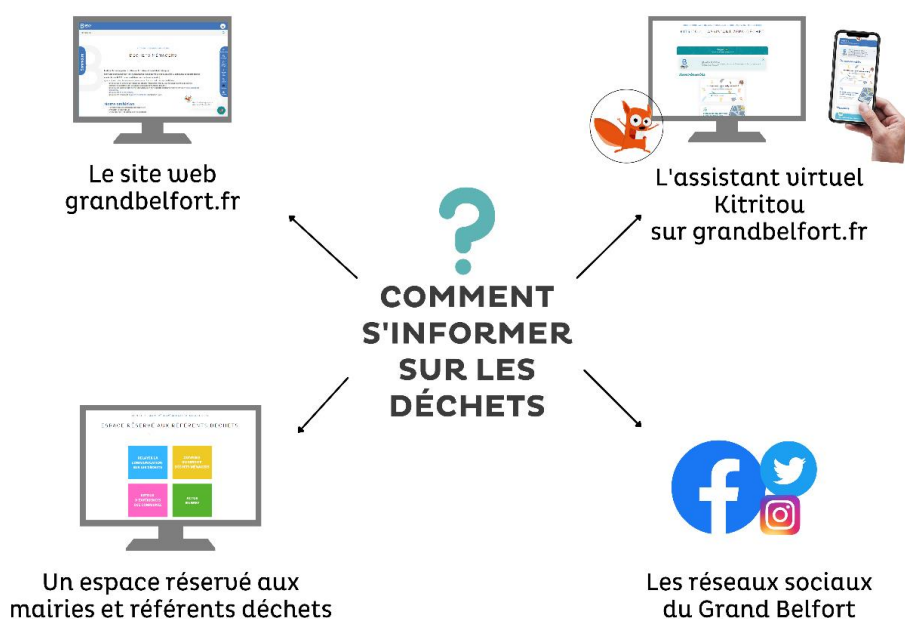
Bilan des déchèteries



24 782 tonnes
déposées au total
Soit 244 kg par habitant



Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figure aussi.



En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.